

**MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 2 juillet 2018**

**Etaient présents** : Mmes METEAU Delphine (absente en début de séance), PEPIN Christelle , RAVARD Alexandra (absente en début de séance), ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien (absent en début de séance), HENRIET Pierre (absent en début de séance), LELAURE Nicolas , MOINARD David, MESSÉ Alain, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir de Mme BOUTET Christine).

**Etaient excusés** : Mme BOUTET Christine (Pouvoir à Mr HENRIET Christian) et Mr PAIRAUD Guillaume

**Secrétaire** : Mr David MOINARD

Votants : 14 dont 1 pouvoir

*Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.*

**Point concernant le mur de soutènement dans Les Bas de St Pierre**

Mr THEBAULT propose que le sujet soit reporté au prochain conseil, n'ayant reçu à ce jour qu'un seul devis.

**Zones humides : composition du groupe d'acteurs locaux**

Mr le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2017, le Conseil Municipal avait accepté d'inscrire la commune dans le groupement de commande entre les communes de Le Gué de Velluire, Oulmes et St Pierre Le Vieux concernant l'inventaire des zones humides.

Pour la poursuite du dossier il est nécessaire de créer un groupe d'acteurs avec différents partenaires.

Le Conseil Municipal établit le groupe d'acteurs. Celui-ci est consultable en mairie. (Vote : à l'unanimité)

**Devis restauration des registres d'état civil**

Mr le Maire présente un devis qui a été demandé auprès de la Direction des Archives Départementales de la Vendée concernant la restauration de 4 registres d'état civil : un registre naissances-mariages-décès de 1845-1854, un registre des mariages-décès 1855-1883 et une table décennale de 1802-1932. Le montant s'élève à 2 688 € 22 HT soit 3 225 € 86 TTC. Le Conseil peut solliciter une subvention du Conseil Départemental qui s'élève à 30% du montant hors taxe du devis soit 806 € 47. La TVA est récupérable sur une dépense inscrite en investissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Devis restauration registre délibération**

Mr le Maire présente un devis qui a été demandé auprès de la Direction des Archives Départementales de la Vendée concernant la restauration d'un registre des délibérations du Conseil Municipal de 1819-1833 .

Le montant s'élève à 198 € 40 HT soit 238 € 08 TTC . Le Conseil peut solliciter une subvention du Conseil Départemental qui s'élève à 30% du montant hors taxe du devis soit 59 € 52. La TVA est récupérable sur une dépense inscrite en investissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Piscine été : Tarif à la séance et réflexion sur l'organisation future**

Mr le Maire informe que faute d'accompagnateurs en nombre suffisant pour assurer les séances de piscine des 17, 19, 24 juillet et du 7 août prochain, celles-ci ont été annulées. Mr le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 avril dernier, les tarifs suivants ont été fixés : forfait de 5 séances 17 € et forfait de 10 séances 34 €. Suite à l'annulation de ces 4 séances de piscine, Il est désormais impossible de facturer au forfait. Mr Le Maire propose de fixer un tarif à la séance avec un minimum de participation par enfant de 2 séances afin d'éviter d'établir des factures en dessous de 5 €. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer à 3 € 40 le tarif à la séance avec un minimum de participation de 2 séances. (Vote : 8 voix pour 2 contre)

*Arrivée de Mme METEAU Delphine et Mr HENRIET Pierre*

**Prestation pour la mise en conformité du RGDP – Mise à disposition d'un délégué à la protection des données**

Mr Le Maire informe l'assemblée que les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé. Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par : la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées, la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation, des recommandations pour être en conformité avec le règlement, un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Le montant de cette prestation est de 900 € 00 HT soit 1 080 € 00 TTC. Le Conseil souhaite que des informations complémentaires soient demandées auprès du Centre de Gestion. Reporté au prochain conseil.

Arrivée de Mr Sébastien GABORIAU

### Questions et informations diverses

Mr Le Maire rappelle que l'audition de fin d'année de l'École Intercommunale de Musique aura lieu le mercredi 4 juillet 2018 à 18 h 30 à l'Aire de Loisirs « Yvon THIBAudeau » (NDLR : changement de lieu en raison d'une météo incertaine).

### Tour de France 2018 :

Arrivée de Mme Alexandra RAVARD

Mr Le Maire informe qu'un club de vieilles voitures de collection sera présent.

Mr Le Maire informe que les bénéficiaires de la buvette seront destinés à un but caritatif.

Mme PEPIN Christelle fait le point sur l'organisation des festivités de cette journée et présente l'opération vente de sel de Guérande « Le Sel de la Vie » dans le cadre du « Tour de France de l'amitié » au profit de la Ligue contre le cancer. (vote : 13 voix pour et 1 abstention).

Mme METEAU Delphine évoque le choix des groupes pour la fête de la musique. Mr Le Maire explique qu'il convient de réfléchir à un budget. Mme PEPIN Christelle, responsable de la commission animation, propose de réserver une banda pour 2019.

### Festivités des 13 et 14 juillet 2018 :

Mr le Maire informe qu'un repas organisé par le Football Club Nieul-Maillezais-Les Autizes aura lieu le vendredi 13 juillet à l'aire de Loisirs avant le feu d'artifice et le bal populaire. Le Conseil municipal ne retient pas la proposition d'animation par un groupe de chanteurs et opte pour un fond musical.

Mr Le Maire informe que les services de la Préfecture autorisent, sur dérogation, le tir du feu d'artifice à l'Aire de Loisirs à titre exceptionnel indiquant qu'il n'y aura plus de dérogation à partir de 2019 pour les feux tirés en zone boisée.

Mr le Maire rappelle les festivités du samedi 14 juillet 2018 qui auront lieu au bourg « Place des Anciens Combattants » :

- 12 h 00 apéritif préfour offert par la municipalité
- 13 h 00 Pique-nique (chacun emmène son panier bien garni) ou bien paëlla proposée par les Anciens Combattants (sur réservation au prix de 15 €).
- 14 h 30 Concours de pétanque organisé par l'association Loisirs et Pétanque Maillezais-St Pierre

Mr le Maire informe que suite au voyage scolaire des élèves de CM1/CM2 à l'Assemblée Nationale le vendredi 1<sup>er</sup> juin, un livret souvenir faisant l'unanimité a été réalisé pour les enfants, le coût s'élève à 176 € 40 TTC. Le Conseil est partagé quant au financement à l'avenir de ce type de réalisation par la mairie. La piste de la Coopérative Scolaire semble privilégiée.

Mr le Maire informe qu'il a rencontré Mme COIRIER Magalie, Boulangerie COIRIER, afin de faire le point sur les 6 premiers mois d'activité à Souil. Celui-ci étant positif, le Conseil accepte de reconduire le bail dérogatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 1 an renouvelable. Une demande a été effectuée pour que la commune achète la machine à pains, hypothèse non retenue.

Mr Le Maire fait part de la réclamation d'un administré concernant la dangerosité du carrefour du Peux.

Les services du Département ont été consultés. Ils proposent de mettre la Route des Bas de St Pierre en sens unique. Le Conseil souhaite consulter les riverains concernés avant de prendre une décision.

Mr THEBAULT André informe :

- qu'il n'y aura pas de voirie en 2018, uniquement du point à temps courant juillet. Des travaux plus importants seront réalisés en 2019.
- qu'il est nécessaire d'installer un piège à eau dans les bas de St Pierre afin de résoudre un problème d'évacuation des eaux pluviales.

Mr AUDOUIT Claude fait part d'un problème de bruit dû aux plaques d'assainissement dans le bourg de Souil. Il convient d'étudier leur remplacement.

Mme RAVARD Alexandra demande à ce qu'il y ait un respect mutuel entre les hommes et les femmes et que les idées de chacun soient respectées lors des réunions de conseil.

Mr Le Maire explique que les confrontations raisonnées et argumentées des différents points de vue, leur concurrence, peuvent être bénéfiques. Il explique qu'il est de sa responsabilité d'assurer le bon déroulement des débats.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 6 juillet 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 4 juillet 2018

Le Maire,  
Christian HENRI

